

**L'hermine, animal héraldique fabuleux  
ou la fable de l'origine bretonne des armes flamandes  
à l'hermine.**

**L**E titre de cet article<sup>1</sup> fera peut-être froncer les sourcils du lecteur, familiarisé avec la plus élémentaire connaissance de l'héraldique. L'hermine est bien connue comme le petit animal dont la fourrure est symbolisée en héraldique par des mouchetures. Mais l'animal lui-même ne se rencontre presque pas dans les armes<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas d'autres animaux tels le lion, le cerf, l'aigle, le cygne etc. Ce n'est pas non plus un animal fabuleux. Il existe bel et bien dans la nature<sup>3</sup> et, pour cette raison, il n'est pas du tout à sa place dans la collection à laquelle appartiennent le dragon, le griffon (mi-lion, mi-aigle), la licorne etc.

Alors, pourquoi ce titre ? Il faut le comprendre d'une autre manière : comment l'hermine a-t-elle suscité en Flandre une légende héraldique répandue dans un certain nombre de familles ?

Avant de réduire notre animal à son pelage, rappelons encore qu'il a été peint par Léonard de Vinci, accompagnant un portrait de femme. Si le lecteur (tout comme l'auteur) n'en a jamais vu dans la réalité, il peut s'en faire une idée en regardant celui que tient entre les mains Cecilia Gallerani, et qui est tout à fait charmant<sup>4</sup>.

### L'hermine dans un contexte européen

La fourrure d'hermine dans les armoiries ne se rencontre pas partout avec la même fréquence. D'après une enquête statistique de Pastoureau, portant sur plus de cent vingt-cinq mille armoiries, ce sont la Flandre et

<sup>1</sup> Nous avons publié cet article auparavant dans P. DONCHE, *De hermelijn, een heraldisch fabeldier ?* et IDEM, *Nog meer Vlaamse strijders*, dans *Heraldicum Disputationes*, 5, n° 3 (juillet-août-septembre 2000), pp. 55-73, et n° 4 (octobre-novembre-décembre 2000), pp. 74-83.

<sup>2</sup> Parmi les rares exemples où l'on trouve l'hermine comme animal représenté dans les armes, figurent ceux des villes bretonnes de Saint-Malo, Auray et Vannes. L'animal y porte sa fourrure blanche avec le bout de la queue de couleur noire, mais autour du cou il porte en plus un ruban auquel est attaché un long foulard ... d'hermine héraldique. Voyez *Heraldicum Disputationes*, 5, n° 4 (octobre-novembre-décembre 2000), p. xxv.

<sup>3</sup> L'hermine est un petit carnassier, long d'une trentaine de centimètres (sans la queue). Sa fourrure est brune à la tête et dans le haut du corps, blanche en bas. L'extrémité de la queue devient noire après six semaines. Dans les Highlands écossais, la fourrure brune devient entièrement blanche en hiver. La belette, qui lui ressemble beaucoup, n'a pas de queue noire. Un autre animal qui lui ressemble aussi est le putois qui, à la différence de l'hermine, est un chasseur de nuit.

<sup>4</sup> On peut l'admirer au Muzeum Czartoryskich, Cracovie, Pologne.

le Hainaut qui viennent en tête (sept pour cent), suivis par la Normandie et le Brabant (six pour cent), l'Écosse (cinq pour cent), la Zélande, l'Artois et l'Angleterre septentrionale (quatre pour cent). Le pourcentage de la Bretagne, important dans le contexte de ce qui suit, est même plutôt restreint : deux à trois pour cent.<sup>5</sup>

On voit apparaître pour la première fois l'hermine dans le sceau d'un châtelain de Douai en 1190-1195, limitée au chef, le reste de l'écu étant de sinople. Le premier exemple d'un écu *d'hermine plain* est celui d'un chevalier flamand, Nicolas de Dour, qui en 1209 scellait d'un sceau de ce type<sup>6</sup>. La Flandre semble bien, au point de vue de l'ancienneté d'usage et de la fréquence, être la région par excellence où l'hermine apparaît dans les armes.<sup>7</sup>

### L'hermine et la Bretagne<sup>8</sup>

Les armes des ducs de Bretagne sont très simples : *d'hermine plain*. Un écu se composant donc seulement d'un champ d'hermine et d'aucun meuble à l'avant-plan. Si les Bretons ne sont pas au premier rang des régions européennes où l'hermine héraldique foisonne, en revanche ce sont bien les ducs de Bretagne qui ont donné à l'hermine héraldique son plus grand éclat.

En 1316, le duc Jean III de Bretagne modifia ses armoiries. Jusqu'alors, seul un franc-quartier était *d'hermine* ; il adopta l'*hermine plain*. En agissant de la sorte, le duc posait un acte symbolique dans le

<sup>5</sup> Ces résultats proviennent d'une étude plus approfondie de recherches similaires, effectuées et publiées par Pastoureau, sur la fréquence de l'hermine dans les armoiries :

M. PASTOUREAU, *L'hermine : de l'héraldique ducale à la symbolique de l'État*, dans : (éd.) J. KERHEVÉ et T. DANIEL, 1491, *La Bretagne, terre d'Europe*, Brest, Quimper, 1992 (Colloque International, Brest, 2-4 oct. 1991). Une enquête statistique effectuée au milieu des années 1970 portait sur douze mille armoiries dans vingt-sept armoriaux médiévaux et démontra alors que l'hermine était présente dans les armoiries pour plus de sept pour cent en Bretagne, Flandre et Normandie, suivi de quatre à sept pour cent dans le reste des Pays-Bas, le Nord de la France, la région maritime au sud de la Bretagne et la Grande-Bretagne. Ces premiers résultats furent publiés dans son livre connu *Traité d'Héraldique* (Paris, 1979) et ensuite repris sans modification dans la deuxième édition de 1993, pp. 116-121, avec une carte à la page 120 montrant le déploiement géographique. Cette carte et les données statistiques de son livre sont dépassées. Dans notre article, nous avons bien sûr dressé notre carte utilisant les résultats de la nouvelle enquête.

<sup>6</sup> G. DEMAY (GD), *Inventaire des sceaux de la Flandre ..., dép. du Nord* (Paris, 1873), n° 799.

J.-Th. de RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (Bruxelles, 1898, 4 vol.) mentionne encore diverses autres familles et communes aux armoiries *d'hermine plain*, entre autres celles de la commune de Wannegem-Lede.

<sup>7</sup> Voyez aussi la notice sur le franc-quartier d'hermine de DE RAADT, *op. cit.*, vol. I, pp. 72-74. Il mentionne toute une série de familles, entre autres celle des Berthout-Duffel, seigneurs de Malines.

<sup>8</sup> D'après l'article de M. PASTOUREAU dans : (éd.) J. KERHEVÉ et T. DANIEL, cité plus haut.

cadre de ses ambitions dynastiques. Les mouchetures d'hermine formaient en effet un écu *semé*, semblable à celui des fleurs de lis des rois de France. Dans la culture médiévale, ce type de composition de petites figures identiques disposées à intervalles réguliers sur une grande surface était associé avec l'idée du pouvoir et du sacré, comme la voûte céleste parsemée d'étoiles. L'hermine blanche, tout comme le lis, est également une image de pureté, comme c'est le cas dans le portrait de Cecilia Gallerani. À cette époque aussi, dans l'Europe occidentale médiévale, l'hermine comme fourrure acquiert de plus en plus un prestige lié à l'exercice de la justice et à la délégation du pouvoir souverain. Autrefois, l'hermine n'était dans le vêtement qu'une doublure (et donc portée à l'intérieur); depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, elle est portée à l'extérieur et omniprésente sur les manteaux royaux ou ceux des hauts dignitaires et magistrats (de nos jours, à cause de son prix, elle est remplacée par la peau du lapin blanc ...).

Avant 1316, dans les armes de Bretagne, l'hermine était limitée au franc-quartier. Cent ans plus tôt, en 1213, Pierre Mauclerc, fils puîné du comte de Dreux, avait épousé l'héritière du duc de Bretagne. Ses armoiries étaient alors celles des Dreux : *échiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'hermine, à la bordure de gueules*<sup>9</sup>. Son frère aîné portait les armes pleines des Dreux : *échiqueté d'or et d'azur*. Le franc-quartier d'hermine est un type de brisure souvent adopté au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle par les cadets des maisons nobles<sup>10</sup>.

Jean III cherchait à abandonner les armes des Dreux, parce qu'elles rappelaient trop ouvertement que la maison ducale de Bretagne n'était qu'une branche cadette de la maison comtale des Dreux. Et cela ne cadrait plus avec l'importance du rôle politique que les ducs de Bretagne avaient acquise durant le siècle précédent. La maison des comtes de Dreux, quant à elle, était sur le déclin. Et leurs armes, *échiquetées d'or et d'azur*, qui, un siècle auparavant, rappelaient encore la descendance directe des Dreux de la maison royale des Capétiens, n'avaient plus au début du XIV<sup>e</sup> siècle le même impact. D'une association rare de couleurs, les armes sont devenues une association présente dans de trop nombreuses armoiries. Entretemps, la fleur de lis était devenue le symbole de la Maison royale. Entre 1290 et 1330, les changements d'armes étaient fréquents.

Les ducs de Bretagne ont profité du prestige de l'hermine en tant que fourrure pour donner forme à leurs ambitions dynastiques. En tout ils imitent les rois de France : adoption de la formule *Gratia Dei*, imitation des monnaies du roi, choix d'un grand sceau et d'une couronne à hauts fleurons, comme pour les couronnes royales. Symbole de cette ambition, l'hermine, véritable « fleur de lis bretonne » ...

<sup>9</sup> La bordure est encore une question débattue, parce qu'elle est tantôt présente, tantôt absente dans les armes des différents membres de la maison de Bretagne, tout comme c'est le cas pour les Dreux (brisure de cadet ?).

<sup>10</sup> de RAADT, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> vol., pp. 72-74.

## L'hermine dans les armoiries des Stavele et de familles de la châtellenie de Furnes

Revenons de cette incursion historique en Bretagne à notre contrée. Comme nous l'avons fait remarquer, les Bretons n'ont nullement le monopole de l'écu *d'hermine plain*<sup>11</sup>, pas plus que la diffusion la plus large de l'hermine dans les armoiries parmi les régions de l'Europe. C'est en Flandre que la fréquence de l'hermine est la plus élevée.

En Flandre, l'hermine est la plus fréquente dans les familles de la châtellenie de Furnes. Pirenne<sup>12</sup> nous apprend que la noblesse y était nombreuse, mais avec des biens peu considérables. Merghelynck, en faisant la comparaison avec la châtellenie d'Ypres, arrive à une conclusion semblable. Il ne fallait pas être très riche pour y posséder quelque fief. Du bourg féodal de Furnes ne dépendaient pas moins de cinq cent quarante arrière-fiefs, dont beaucoup n'étaient que de simples pâturages. Cette contrée maritime est aujourd'hui située dans le coin occidental de la Flandre occidentale (d'où son nom de *Westhoek*). Autrefois terre couverte de marécages et exposée à l'invasion des flots, elle en garde encore des régions situées au-dessous du niveau de la mer.

Dans un autre article<sup>13</sup>, nous avons déjà entrepris une étude comparative de l'hermine en combinaison avec un meuble de gueules dans les armes des familles de la châtellenie de Furnes. Nous avons pu remarquer que, dans cette châtellenie, cette combinaison y était fréquente. Pour illustrer l'abondance de l'hermine, nous avons représenté une vingtaine d'armoiries de familles de la châtellenie de Furnes portant l'hermine et des meubles de gueules.

Les Stavele<sup>14</sup> qui, de 1298 à 1525, ont dominé la châtellenie par leur charge de vicomte, alias châtelain, héréditaire, ne sont pas étrangers à la diffusion de l'hermine. Leurs armes étaient *d'hermine à sept losanges de gueules, posés en bande*, réduits plus tard à *quatre ou cinq losanges*, et encore plus tard remplacés par une simple *bande de gueules*<sup>15</sup>. Ces armes constituèrent une source d'inspiration pour beaucoup d'autres familles de la châtellenie tant pour le champ que pour les couleurs de leurs propres armes.

<sup>11</sup> Même des héros de la littérature légendaire médiévale portent parfois des armes *d'hermine plain*. Le plus connu de ceux-ci est Tristan (de la légende de Tristan et Iseult).

<sup>12</sup> H. PIRENNE, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, Bruxelles, 1900, p. IV.

<sup>13</sup> P. DONCHE, *De roskam in de heraldiek*, dans *Heraldicum Disputationes*, 4, n° 4 (oct.-nov.-déc. 1999), pp. 81-96, un article portant sur la présence de l'étrille (peigne de cheval) dans l'héraldique, avec *in fine* une étude comparative.

<sup>14</sup> Sur la maison de Stavele voyez surtout : J. VAN ACKER, *De familie van Stavele (1298-1603) in de kasselrijen van Veurne en Kortrijk*, dans *Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring van Kortrijk*, Nouvelle série, LIV, Kortrijk, 1988, développement ultérieur de son mémoire de licence.

Les Stavele inventèrent une belle histoire pour expliquer la présence de l'hermine dans leurs armes. Leur généalogie fut composée vers 1576 et il en existe un manuscrit datant de 1586<sup>16</sup>. De nombreuses versions subsistent encore. Toutes commencent par la même introduction : *Genealogie de Staveles... Issuz de la maison de Bretagne, et a ceste cause portent par droicte succession les armes de Bretagne, comme ont faict de tout temps leurs predecesseurs.*

La famille de Stavele prétendait donc être issue des ducs de Bretagne. Le récit est toujours le même : une fille du troisième vicomte de Furnes, Héribert, aurait épousé Jean de Bretagne, comte de Richmond (1226-1334 ?), frère d'Arthur I<sup>er</sup>, duc de Bretagne. De cette union, serait né un fils, Arthur de Bretagne, qui succéda à sa mère comme vicomte de Furnes et épousa Marie de Béthune. Leur fils unique, Jean de Bretagne, épousa la fille de Gauthier de Halewyn (*Halluin*), seigneur de Dottignies, et d'Alix de Stavele, et aurait pris le nom de sa belle-mère (Stavele), fondant ainsi la maison de Stavele.

Sanderus (1586-1644) répète cette version dans ses *Flandria Illustrata* (édition de 1735), où on lit : *De Vrouwe van Stavele, Burggravinne van Veurne, en Dochter van den voornoemden Heribert, trouwde met Joan, Graaf van Richemont, Broeder van Arthur, Hertog van Klein-Britanje.* Au XIX<sup>e</sup> siècle, J. Gailliard reprend encore cette version dans son *Bruges et le Franc*<sup>17</sup>, s'évertuant à trouver des arguments pour l'étayer.

Mais les généalogistes n'apportent aucune preuve à l'appui de cette ascendance bretonne, se contentant de simplement l'affirmer. Le seul argument autour duquel toute cette histoire est construite est précisément l'argument héraldique, la présence de l'hermine dans leurs armes.

Jean, comte de Richmond, frère du duc de Bretagne, est certes un personnage historique, mais le trésor des chartes des ducs de Bretagne ne mentionne nulle part son mariage hypothétique ni ses prétendus descendants. De plus, il n'y a nulle trace des alliances qui sont mentionnées dans les écrits de Sanderus et de J. Gailliard.

Il faut remarquer en outre que ce n'est qu'en 1316, sous Jean III, duc de Bretagne de 1312 à 1341, neveu du comte de Richmond, que l'écu d'hermine plain est adopté. Jean III est alors le seul à agir de la sorte. Son demi-frère Jean, comte de Montfort, par exemple, qui revendiqua le duché après sa mort, continuera jusqu'à son décès en 1345 à porter les anciennes armes brisées, tout comme le comte de Richmond, le prétendu ancêtre des Stavele.

<sup>15</sup> Pour les nombreuses variations de la bande dans les armoiries, voyez J. VAN ACKER, *op. cit.* Nous le complétons encore de deux sceaux : 1336, Jean : *d'hermine à quatre losanges, posés en bande* (GD 5538) ; 1378, Guillaume : *d'hermine à la bande losangée* (GD 1626).

<sup>16</sup> BRB, manuscrits, III<sup>e</sup> série, n° 1542.

<sup>17</sup> J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc ou leur magistrature et leur noblesse avec des données historiques et généalogiques sur chaque famille*, dl. V, Brugge, 1862, pp. 309-323.

Tout porte donc à croire que les Stavele eux-mêmes ont imaginé cette généalogie fabuleuse pour se donner des ancêtres lointains et prestigieux. Il est significatif que le héraut d'armes de Charles Quint, le Brugeois Corneille Gailliard, qui a beaucoup écrit sur les Stavele vers 1560, ne dit mot de cette ascendance bretonne.

La maison de Stavele a été dûment étudiée en 1984-85 par Jan Van Acker dans un mémoire de licence présenté à l'Université de Louvain. Il démontre que les *van Bambeke*, leurs prédécesseurs à la vicomté de Furnes, sont plus que vraisemblablement les ancêtres directs des Stavele. Déjà en 1276, le sceau équestre du vicomte de Furnes présentait un écu *d'hermine à sept losanges posés en bande*<sup>18</sup>. À la fin des années 1200, un changement de nom de famille se serait effectué au moment où la famille van Bambeke acquit de nombreux biens dans le village voisin de Stavele et s'y établit.

### L'hermine et la Flandre

L'hermine plain de Bretagne a inspiré encore bien d'autres familles flamandes pour expliquer l'origine de leurs armes.

L'historiographe Emanuel Sueyro écrit en 1624 : «... qu'on est de l'opinion que, parce que beaucoup de chevaliers de la Flandre ont si bien servi le Duc [de Bretagne] et son père dans ces guerres, il leurs a consenti, en dehors d'autres récompenses, d'augmenter leurs armoiries de l'hermine, signe distinctif de la Bretagne. On le présume parce qu'on le rencontre dans de si nombreuses maisons, comme celle des Ghistelles, Lichtervelde, Hondshoote, Coolscamp, Ognies, Schiervelde, Polinckhove, Ostende, Maelstede, Lathem, vander Heyden, vander Burch, Drincham, Calonne, Auerhoul, Varenne, Roubaix, Stavele et autres. Cela fait également accroître la véracité de ce que l'on dit, que ces mêmes seigneurs de Stavele descendraient de Robert de Bretagne, sixième fils de Jean, le premier comte ou duc de Bretagne, parce qu'on ne connaît pas l'âge de Robert, qui serait né dans l'année 1250 ou 51, mourut en 1329 et est enterré dans le choeur (de l'église) de Saint François à Nantes, où l'on voit sa tombe avec son effigie en cuivre. »<sup>19</sup>

L'ascendance bretonne des seigneurs de Stavele est donc mentionnée ici dans le contexte d'un autre lien qui aurait existé entre un grand nombre de familles flamandes et la Bretagne : en 1365, le duc de Bretagne aurait accordé à ces familles le port de l'hermine dans leurs armes.

Quel est ce lien ?

<sup>18</sup> Voyez la représentation dans E. WARLOP, *The Flemish Nobility before 1300*, Kortrijk, 1975, vol. II, p. 1175.

<sup>19</sup> Emanuel SUEYRO, *Anales de Flandes* (Anvers, 1624), au sujet de l'année 1365 il est dit : « Opiniones ay de que por hauer muchos caualleros de Flandes seruido tan bien al Duque, y à sus padres en estas guerras, les dio demas de otros premios la permission de anadir à sus armas los arminos, insignias proprias de Bretana, hazen esta conjetura por traerlos tantas casas, come las de Ghistelles, Lichtervelde, Hondshoote, Coolscamp, Ognies, Schiervelde, Polinckhouen, Ostende, Maelstede, Lathem, vander Heyden, vander Burch, Drincham, Calonne, Auerhoul, Varenne, Roubaix, Stavele y otros, esto se tiene por mas

Pour bien comprendre ce lien, il faut à nouveau faire une incursion dans l'histoire de la Bretagne et le début de la guerre de Cent Ans entre l'Angleterre et la France. On est bien renseigné sur cette période grâce au récit du chroniqueur contemporain, Jean Froissart, né à Valenciennes en 1337, qui raconta les principaux événements de l'Europe occidentale entre 1370 et 1400, en particulier ce qui se passa en France, en Bretagne, en Italie, en Angleterre et en Écosse<sup>20</sup>.

En 1337, Charles de Châtillon, deuxième fils du comte de Blois et de Marguerite de Valois, épousa Jeanne de Bretagne, fille unique et héritière de Guy de Bretagne, comte de Penthièvre, frère du duc Jean III de Bretagne. Leur contrat de mariage stipulait qu'en cas de décès sans postérité du duc de Bretagne, Charles de Châtillon devait lui succéder, à cause de sa femme, nièce dudit Jean III. Celui-ci mourut en 1341. Mais Jean de Bretagne, comte de Montfort, demi-frère de Jean III, né du deuxième mariage de leur père, le duc Arthur II, fit valoir ses droits au titre ducal, comme étant parent d'un degré plus proche que sa nièce Jeanne. Il agit en conséquence en s'emparant de la ville de Nantes et du trésor du duc. Le comte de Blois à son tour prit les armes. C'était le début d'une guerre qui allait durer vingt-trois ans. Le roi de France s'entremet, prit le parti du comte de Blois et envoya à Nantes une puissante armée. Jean de Montfort, fait prisonnier, fut enfermé pendant trois années dans la tour du Louvre à Paris.

Cette captivité ne mit cependant pas fin à la guerre. On n'avait pas tenu compte de l'épouse de Jean de Montfort, Jeanne, fille du comte de Flandre, Louis de Nevers. Il faut croire qu'elle était moins sous la coupe du roi de France que ne l'avait été son père. Elle continua la lutte<sup>21</sup> avec beaucoup de courage, commandant elle-même les combattants. En particulier, elle fit une sortie durant le siège d'Hennebont, tua beaucoup d'ennemis et mit le feu à leurs tentes, ce qui lui valut le surnom de *Jeanne la Flamme*. À Brest, l'ennemi se vit contraint à lever le siège. Jeanne

---

verisimil, que 10 que algunos dixero, de que los mismos senores de Stauele descendian de Roberto de Bretana sexto hijo de Juan el primero Conde à Duque de Bretana, porque no dio lugar a esto la edad de Roberto, que hauiedo nacido en el añoD 1250 à 51 mio riu en el añoD de 1259 y lue sepultado en el chore de San Fra(n)cisco de Na(n)tes, donde se ve su tumolo y efigie de cobre».

<sup>20</sup> La meilleure édition des *Chroniques* de Froissart est celle du baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques de Froissart*, 19 volumes (dans lesquels d'autres textes rédigés plus tard sont également repris) avec encore quatre volumes d'index onomastique et deux volumes d'index de noms de localité. Pour une description contemporaine de cette période de l'histoire bretonne : J. CHAFFEL, *La guerre de succession de Bretagne*, Éd. F. Lanore, Paris, 1975 ; R. CINTRÉ, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge, économie, guerre et société en pays de frontière (XIVème, XVème siècle)*, Éd. Pomichet, 1992, développement de thèse de doctorat.

<sup>21</sup> Plus spécialement sur cet épisode de la guerre de succession bretonne, voir : M. KERVAN, *Les grandes heures de Jean de Montfort et de Jeanne la Flamme (1341-1345) pendant la guerre de succession de Bretagne*, Éd. J. Floch, Mayenne, 1981.

avait sollicité et obtenu l'appui du roi d'Angleterre. Cet appui d'Édouard III est compréhensible : depuis 1337, la guerre dite de Cent Ans avait commencé<sup>22</sup>. Son implication dans le conflit de succession de Bretagne permettait au roi d'Angleterre de déplacer son front d'attaque vers la Bretagne.

Jeanne *la Flamme* aurait également rassemblé autour d'elle une troupe de partisans venus de Flandre. Les guerriers de Flandre étaient commandés par un cousin de Jeanne, Robert d'Artois. Ce dernier est le personnage flamboyant qu'a campé Maurice Druon dans *Les Rois Maudits*<sup>23</sup>. Dans une guerre qui se déroula tant sur terre que sur mer, ils conquièrent Vannes, puis la perdirent, tandis que Robert d'Artois succombait des suites d'une blessure reçue lors d'un siège. Après quoi, le roi d'Angleterre porta la guerre en Bretagne et assiégea les villes de Nantes, Rennes et Vannes. À la Noël 1342, le pape Clément VI parvint à imposer la paix. Jean de Montfort fut relâché mais mourut en septembre 1345. Quant à Jeanne *la Flamme*, elle perdit la raison ...

Leur fils Jean, pupille du roi Édouard III d'Angleterre, continua la guerre pendant dix-neuf années encore et réussit là où son père avait échoué : Charles de Blois, fait prisonnier en 1347, fut enfermé pendant dix ans dans la tour de Londres. Après des négociations sur une éventuelle division du duché, qu'il n'accepta pas, Charles de Blois fut battu et tué à Auray en 1364. La paix de Guérande reconnut l'année suivante le comte de Montfort comme le nouveau duc de Bretagne.

Mais quittons le cliquetis des armes, les coups des bombardes et l'effusion du sang, pour revenir à des lieux et à des choses plus paisibles, l'héraldique en Flandre.

(à suivre)

---

<sup>22</sup> Et cela précisément pour un différend de succession semblable : Édouard III, fils d'une fille de Philippe le Bel, roi de France, se considérait comme l'héritier légitime de la couronne de France. Philippe VI, fils aîné de Charles de Valois, frère de Philippe de Bel, faisait de même pour sa propre personne. Tout tournait autour de la question de savoir si les filles pouvaient hériter. La question ne s'était jamais posée jusqu'alors, parce que, depuis que Hugues Capet en 987 avait été élu roi, les onze rois, qui se succédèrent sur le trône de France, avaient tous eu un héritier mâle. Mais en 1328, les trois fils de Philippe le Bel étaient décédés sans descendance masculine. Pour régler la question, on eut recours à la loi des Francs saliens qui ne permettait pas aux filles d'hériter. Elle avait déjà été invoquée par le deuxième fils de Philippe le Bel, quelques années auparavant. Mais, en 1337, l'Angleterre rejeta cette interprétation de la loi salique. On peut constater que dans la question de la succession de Bretagne, les deux rois étaient absolument inconséquents, s'appuyant sur des principes exactement semblables à ceux qu'ils contestaient chez leur adversaire au trône de France.

<sup>23</sup> M. DRUON, *Les Rois Maudits*, e.a. Éd. Livre de Poche, 6 vols, 1970. Pour l'épisode qui concerne la guerre de Bretagne, voyez le volume 6 : *Le Lis et le Lion*, dernier chapitre avant l'épilogue, *Les murs de Vannes*. Robert d'Artois commanda certainement deux expéditions militaires en Bretagne : le 14 août 1341, le roi d'Angleterre Édouard III déclara dans une charte que Robert d'Artois se rendrait en Bretagne avec quatre chevaliers bannerets, vingt-et-un chevaliers et quatre-vingts soldats. Le 10 novembre, il était prêt à partir. Une deuxième expédition fut préparée le 3 juillet 1342 avec quatre chevaliers bannerets, vingt-neuf chevaliers et quatre-vingt-six écuyers. Dans la première bataille en Bretagne, il remporta une victoire à Morlaix. Il alla chercher du renfort en Angleterre et revint en Bretagne avec quarante-six vaisseaux, début juillet 1342 (KERVYN DE LETTENHOVE, Froissart, ... *op.cit.*, vol. XX, p. 182).